

SUBVENTIONS MÉTROPOLE GRENOBLOISE JUSQU'À 5 000€



Cette aide s'adresse aux professionnels et aux particuliers de la métropole grenobloise qui souhaitent remplacer leur véhicule utilitaire léger par un véhicule moins polluant, sous forme d'acquisition, de LLD ou de LOA. Elle est proposée par la Métropole grenobloise dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et ce jusqu'au 29/05/2025.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les sociétés privées, dont la domiciliation, le siège social, un établissement secondaire ou une succursale, est situé sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole.

Cela concerne les :

- Microentreprises-TPE-PME de moins de 250 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros.
- SCI dont le siège est basé dans la métropole et dont la majeure partie de l'activité est réalisée dans la métropole.
- Professions libérales, coopératives d'activités et d'emplois, commerçants non sédentaires, associations.



MONTANTS DE LA SUBVENTION

VU POIDS INFÉRIEUR À 2,5T	4 000 €
VU POIDS INFÉRIEUR À 2,5T + MISE AU REBUS D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 5,4,3 OU NON CLASSÉ	5 000 €

IMPORTANT

L'AIDE DE LA METROPOLE DE GRENOBLE NE PEUT PAS SE CUMULER AVEC L'AIDE DU PROJET ZEV.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE SUBVENTION ?

- Valider son éligibilité via : <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/mobilite/demande-usager-zfe/>.
- Demander le devis auprès du vendeur
- Remplir le dossier de demande d'aide (ce dossier doit être rempli avec le devis AVANT L'ACHAT DU VEHICULE).
- Après confirmation de la métropole (entre 2 à 3 semaines de délais de réponse vous pouvez acheter le véhicule).
- Réception de la subvention dans un délais de 2 mois.